



USAP CGT SUD SANTE
COMMUNIQUE DE PRESSE



Conseil de surveillance de l'APHP du jeudi 28 mars 2013 :

Toujours moins de moyens et toujours plus de contraintes !

L'EPRD ou Etat Prévisionnel des recettes et dépenses ou l'état budgétaire de l'APHP, à 12 mois a été présenté au Conseil de surveillance jeudi 28 mars 2013, **avec la mention : « premier rapport d'exécution 2012, les chiffres sont encore prévisionnels, les opérations de clôture n'étant pas achevées »** l'APHP annonce un déficit de 73 M€ fin 2012, et par suite un effort d'efficacité nécessaire de 120 M€ pour les GH (et de 6 M€ pour le siège).

Il faut noter qu'en Mars 2013, nous ne savons toujours pas quel sera le budget 2013 pour fonctionner (chiffre consolidé) !

La sensation de « flou » et d'insuffisance d'informations est partagée par la CME, qui est intervenue auprès de M. Evin (ARS) afin qu'il explique les orientations budgétaires en CME ; ce dernier s'est réservé le temps d'obtenir plus d'éléments pour venir dans cette instance très prochainement.

Le moins que l'on puisse constater, est que d'une situation budgétaire en quasi équilibre en 2012, on devient très « mauvais » en 2013, sans que les chiffres donnés, les documents ne soient d'un véritable éclairage. Les objectifs fixés de 150 M€ sont irréalisables et préoccupants pour l'avenir de l'institution. Sentiment partagé par la communauté médicale.

En effet pour 2013, l'augmentation d'activité programmée par les GH (de l'ordre de 3%) est d'ores et déjà entièrement absorbée par l'évolution négative des tarifs annoncée, associée au gel « préventif » d'une partie des tarifs de séjour.

La CME s'est inquiétée du budget présenté, et ont émis un vote commun des deux membres de la CME et des représentants des personnels USAP CGT, SUD SANTE sur un vœu présenté au CS (pièce jointe)

Par contre sur un deuxième vote les membres du CS présents n'ont adopté à l'unanimité que la dernière partie du vœu **(Il est indispensable etc...)**

Le niveau de l'ONDAM et de l'enveloppe MIG, la baisse de financement de l'AME, la baisse des tarifs pour l'APHP à 0,9 % de façon totalement injuste, par rapport au privé lucratif y contribueront fortement. On peut s'interroger sur les choix de l'ARS et les axes prioritaires de l'APHP.

La Directrice générale a annoncé dans sa lettre de cadrage aux hôpitaux un objectif de 150 M€ d'économies à réaliser.

Les charges (dépenses) des personnels médicaux et para médicaux ont été soulignées et les recherches d'économies une fois de plus, se réaliseront sur la variable d'ajustement que représentent les personnels : **40% de la maîtrise de la dépense**, même l'effectif médical devrait en particulier se réduire d'environ 50 ETP. Mais aucun affichage des suppressions prévisibles de postes para médicaux !

A un autre niveau les projets d'investissement (entretien des bâtiments, nouveaux projets immobiliers, matériel, équipement lourds) seront également impactés.

Les injonctions délivrées aux établissements sont avant tout les économies à réaliser plutôt que la réponse aux besoins de la population et l'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs les plans successifs de retours à l'équilibre pour l'APHP, depuis plusieurs années, ont entraînés la suppression de plusieurs milliers d'emplois, y compris des emplois soignants, et remettent dangereusement en jeu l'accueil des patients et nos missions de services publics, dégradent et aggravent les conditions de travail des professionnels de santé, et le bon fonctionnement de l'APHP.

Les représentants des personnels SUD SANTE, USAP CGT au conseil de surveillance exigent du gouvernement, de l'ARS et de nos tutelles, un arbitrage enfin favorable à l'APHP avec les moyens nécessaires pour qu'elle puisse remplir correctement ses missions de soins auprès de la population.

Il est indispensable dans l'intérêt de la première institution hospitalière Européenne d'ouvrir très rapidement un débat public sur l'avenir de l'APHP.

Paris le Jeudi 28 mars 2013

Contacts : Rose May ROUSSEAU : USAP CGT usap.cgt@sap.aphp.fr

Isabelle BORNE : SUD SANTE isabelle.borne@tnn.aphp.fr